



Maisons-Alfort, le 21 janvier 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant
sur un changement de classification toxicologique, consécutif à une obligation
réglementaire (selon le règlement CLP (CE) N° 1272/2008) et ne comportant qu'une
proposition de classement par calcul,
de la préparation phytopharmaceutique
RUBRIC et ses seconds noms commerciaux EPONEO et VERMONT.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS, relatif à une demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire (selon le règlement CLP (CE) N°1272/2008) et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation RUBRIC et ses seconds noms commerciaux EPONEO et VERMONT.

Considérant que la préparation RUBRIC a une autorisation de mise sur le marché, n°2120093 en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2020;

Considérant la composition intégrale de la préparation RUBRIC ;

Considérant le document attestant que la composition intégrale est bien celle acceptée par le Ministère chargé de l'Agriculture ;

Considérant le document, attestant que la proposition pour les formulants ne disposant pas de classification harmonisée à l'échelon communautaire, est conforme à la classification figurant dans les fiches de données de sécurité des fabricants ;

Considérant la proposition argumentée de classement présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS :

Classes de danger : Dangers pour le milieu aquatique ; Danger aigu, catégorie 1 et Danger chronique, catégorie 1.

Pictogrammes de danger : SGH07, SGH08, SGH09

Mention d'avertissement : Danger

Phrases de risques : H332, H351, H360Df, H400, H410, EUH 401, EUH 208

Phrases de prudence : P261, P280, P273, P312, P304+340, P312, P501

L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation RUBRIC et ses seconds noms commerciaux EPONEO et VERMONT, présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS.

Marc MORTUREUX